

**COMPTE RENDU** de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 mai 2016 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :

André Brideau  
Julie Bouchard (*SPVM, PDQ 24*)  
Céline Forget  
Jacqueline Gremaud  
Marie-Josée Nobert  
Edison Ramirez  
Stéphane Robitaille (*SIM*)

Absente :

Invité :  
Christian Alary

---

La réunion débute à 9h35.

---

## 1. Adoption de l'ordre du jour

---

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

---

## 2. Nouveau dossier

---

- a) Demande relative à la zone d'autobus scolaires située sur l'avenue Van Horne entre les avenue Champagnieur et Bloomfield
- Les membres du Comité recommandent :
    - que le débarcadère soit agrandi afin d'y accueillir un autobus scolaire de plus. Toutefois, ils mentionnent qu'il est exigé de ne pas stationner les autobus scolaires sur les avenues avoisinantes ;
    - que la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- b) Demande relative à l'implantation d'un système de vignettes sur l'avenue St-Cyril
- Compte tenu des résultats obtenus suite aux observations quant à la disponibilité des espaces de stationnement sur rue réalisées en 2011 et 2016, les membres ne recommandent pas l'implantation d'un système de vignettes sur l'avenue Saint-Cyril.
- c) Demande relative à la révision des plages de nettoyage d'une durée de plus de deux heures
- Les membres du comité ne recommandent pas de réduire les plages de nettoyage puisque les routes de balai sont beaucoup plus lentes en automne avec la présence de feuilles mortes et qu'elles sont aussi utilisées pour les travaux d'entretien de la chaussée, des arbres et de la signalisation.
- d) Demande relative à la modification des règles de stationnement sur l'avenue Durocher entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur
- Les membres du Comité recommandent :
    - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter une zone de stationnement réservé de 10h à 24h aux détenteurs de vignette sur le côté est de la partie de l'avenue Durocher comprise entre l'avenue Fairmount et un point situé à une distance de 30 mètres vers le nord ;
    - que la proposition de la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- e) Demande relative à l'émission des permis temporaires
- Les membres du Comité recommandent que ce point soit revu à une prochaine réunion du Comité.

### **3. Suivi des dossiers**

---

- a) Demande relative à l'implantation d'un système de vignettes sur l'avenue Maplewood
- Compte tenu des résultats obtenus suite aux observations démontrant la disponibilité des espaces de stationnement sur rue, les membres du Comité ne recommandent pas l'implantation d'un système de vignettes sur l'avenue Maplewood.
- b) Demande relative à la révision de la zone réservée aux détenteurs de vignettes sur le côté est de l'avenue Bloomfield entre les avenues Saint-Viateur et Bernard
- Les membres du Comité recommandent :
    - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de retirer la zone de stationnement réservé de 18h à 24h aux détenteurs de vignette sur le côté est de la partie de l'avenue Bloomfield comprise entre l'avenue Saint-Viateur et un point situé à une distance de 130 mètres vers le nord, compte tenu de son faible taux d'utilisation constaté lors des observations ;
    - que la proposition de la modification réglementaire soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- c) Demande relative à l'affichage aux entrées des ruelles où l'on retrouve une circulation de transit important (suivi du comité du 14 avril 2015)
- Les membres du Comité recommandent qu'une campagne de sensibilisation soit produite dans les réseaux sociaux et les médias.

### **4. Point d'information**

---

- a) Afficheur de vitesse sur remorque
- Les membres du Comité recommandent ;
    - qu'un plan de localisation soit produit permettant une rotation aux deux semaines des positionnements de l'afficheur ;
    - que l'agent de circulation routière du PDQ n°24 soit avisé à chaque installation de l'afficheur.

La réunion prend fin à 11h30